



ligue suisse contre le cancer

Comptes annuels 2025



Ligue suisse contre le cancer, société, Berne

Bilan au 31.12.2025

Actif

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	Annexe	2025	2024
Liquidités		4'475	4'483
Dépôt à terme et argent au jour le jour		1'800	2'380
Créances résultant de livraisons et de prestations de services	1	865	879
Autres créances à court terme	2	777	342
Stocks	3	687	707
Comptes de régularisation actifs	4	905	207
actif circulant		9'509	8'998
Immobilisations financières		49'618	42'515
Actifs du fonds distincts (fonds de fondation)		4'569	4'672
Immobilisations financières	5	54'187	47'187
Mobilier et équipement		7	7
Machines de bureau et informatique		122	100
Immobilisations corporelles	6	129	107
Immobilisations incorporelles		79	69
Immobilisations incorporelles	7	79	69
Actif immobilisé		54'395	47'363
Actif		63'904	56'361

Passif

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	Annexe	2025	2024
Dettes résultant de livraisons et de prestations de services	8	812	870
Contributions à la promotion de la recherche allouées (à court terme)	9	2'983	2'640
Autres dettes à court terme	10	2'355	2'393
Comptes de régularisation passifs	11	1'845	2'926
Engagements à court terme		7'995	8'829
Contributions à la promotion de la recherche allouées (à long terme)	12	3'049	2'716
Engagements à long terme		3'049	2'716
Fonds de fondation		4'569	4'672
Fonds de fondation		4'569	4'672
Capitaux liés subvention		6'742	5'688
Capitaux liés accord de performance		1'258	616
Capital des fonds		8'000	6'304
Capital engagé accumulé		6'757	2'827
Capital de base		6'757	2'827
Réserves LPP		300	300
Réserves de fluctuation de valeur		7'593	6'183
Capital lié		7'893	6'483
Réserves libres		20'600	20'600
Résultat annuel (+ bénéfice / - perte)		5'041	3'930
Capital libre		25'641	24'530
Capital d'organisation		40'292	33'840
Passif		63'904	56'361

Ligue suisse contre le cancer, société, Berne

(Selon compte de résultat par fonction)

Compte d'exploitation

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2025	2024
Charges d'exploitation	-25'867	-24'669
Résultat d'exploitation	3'496	1'401
Produits financiers	5'639	4'320
Charges financières	-1'364	-831
Résultat financier	4'275	3'489
Produits extraordinaires	377	167
Résultat extraordinaire	377	167
Résultat annuel avant variation du capital des fonds	8'147	5'057
Attribution aux fonds affectés (contributions affectées)	-1'878	-2'141
Utilisation des fonds affectés (contributions affectées)	806	1'851
Attribution aux fonds affectés (conventions de prestations)	-710	0
Utilisation des fonds affectés (conventions de prestations)	86	0
Revenus des fonds distincts (fonds de fondation)	609	923
Utilisations des fonds liés (fonds de fondation)	-609	-923
Variation du capital de fonds	-1'696	-290
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation	6'451	4'766
Indications sur l'attribution/l'utilisation du capital d'organisation		
Attribution (-) / utilisation (+) réserve de fluctuation de valeur	-1'410	-836
Attribution (-) / utilisation (+) capital libre acquis	-5'041	-3'930
Variation du capital de l'organisation	-6'451	-4'766
Résultat annuel après variation	0	0

Ligue suisse contre le cancer, société, Berne

Tableau de flux de trésorerie

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2025	2024
Activité d'exploitation		
Résultat annuel (avant variation du capital d'organisation)	6'451	4'767
+ Amortissements	111	181
- Augmentation / + diminution des créances de livraisons et prestations de services	14	-9
- Augmentation / + diminution des créances à court terme	-71	241
- Augmentation / + diminution des stocks	20	-19
- Augmentation / + diminution des comptes de régularisation actifs	-698	9
+ Augmentation / - diminution des dettes de livraisons et prestations de services	-281	-133
+ Augmentation / - diminution autres dettes à court terme	-179	-573
+ Résultat d'évaluation des immobilisations financières	-3'051	-1'961
+ Augmentation / - diminution des comptes de régularisation passifs	-1'081	283
+ Augmentation / - diminution des fonds distincts (fonds de fondation)	-103	-158
+ Augmentation / - diminution des fonds liés	1'696	290
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	2'828	2'918
Investissements		
- Investissements dans des immobilisations corporelles	-73	-77
+ Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	14
- Investissements dans des immobilisations financières	-25'496	-23'019
+ Désinvestissements dans des immobilisations financières	21'459	18'318
- Investissements dans actifs du fonds distincts (fonds de fondation)	-246	-467
+ Désinvestissement dans actifs du fonds distincts (fonds de fondation)	349	624
- Investissements dans des immobilisations incorporelles	-70	-63
+ Désinvestissement dans des immobilisations incorporelles	0	10
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-4'077	-4'660
Activité de financement		
+ Augmentation / - diminution des contributions à la promotion de la recherche allouées (à court terme)	343	39
+ Augmentation / - diminution des contributions à la promotion de la recherche allouées (à long terme)	333	-189
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	676	-150
Variation des liquidités, du dépôt à terme et de l'argent au jour le jour	-573	-1'892
Justification des liquidités, du dépôt à terme et de l'argent au jour le jour		
Etat initial des liquidités, du dépôt à terme et de l'argent au jour le jour	6'863	8'755
Etat final des liquidités, du dépôt à terme et de l'argent au jour le jour	6'275	6'863
Variation des liquidités, du dépôt à terme et de l'argent au jour le jour	-588	-1'892

Tableau sur la variation des fonds

(en kCHF = milliers de francs suisses)

Compte sur la variation des capitaux liés subvention	Etat 01.01.2025	Attribution	Attribution résultat financier	Transfert interne entre fonds	Utilisation	Etat 31.12.2025
Fonds pour promotion de la recherche sur le cancer	3'860	1'073	0	0	-97	4'836
Fonds enfants & cancer	314	3	0	0	0	318
Fonds pour projets de prévention, accompagnement et suivi	1'512	802	0	-18	-709	1'588
Fonds affectés (contributions affectées)	5'688	1'878	0	-18	-806	6'742

Compte sur la variation des capitaux liés accord de performance	Etat 01.01.2025	Attribution	Attribution résultat financier	Transfert interne entre fonds	Utilisation	Etat 31.12.2025
Fonds affectés (conventions de prestations)	618	785	0	0	-146	1'258

Compte sur la variation des fonds distincts (fonds de fondation)	Etat 01.01.2025	Attribution	Attribution résultat financier	Variation des comptes de régularisation des fonds séparés ¹⁾	Utilisation	Etat 31.12.2025
Fonds Wenner & Ettinger Le produit sert à financer des prix de soutien aux jeunes chercheurs.	2'819	0	141	0	0	2'960
Fonds Frieda Keller Le produit est affecté à la promotion de la recherche.	984	0	45	0	0	1'029
Fonds d'entraide de la LSC Capital et produit sont affectés aux cas de précarité Versement exclusivement aux ligues cantonales et régionales (apparentées).	505	26	0	-20	-293	217
Fonds de projets de la Ligue contre le cancer Pour assurer une offre de base sur l'ensemble de la Suisse et générale. Versement exclusivement aux ligues cantonales et régionales (apparentées).	364	0	-1	55	-55	363
Fonds distincts (fonds de fondation)	4'672	26	185	35	-349	4'569

¹⁾ Résultat des comptes du fonds de fondation qui n'a pas encore été versé à la Ligue suisse contre le cancer, respectivement avoir du Fonds envers la Ligue suisse contre le cancer.

Le "Fonds Robert Wenner" ainsi que le "Fonds Peter+Lydia Ettinger" ont tous deux besoin de la même distribution pour pouvoir remplir leur objectif. C'est pourquoi les deux fonds ont été fusionnés pour une gestion de fortune plus efficace.

Pour les fonds de fondation une réserve de fluctuation de valeur de 5% est calculée sur leurs portefeuilles de titres.

Compte sur la variation des fonds affectés (contributions affectées)	Etat 01.01.2024	Attribution	Attribution résultat financier	Transfert interne entre fonds	Utilisation	Etat 31.12.2024
Fonds pour promotion de la recherche sur le cancer	4'196	1'223	0	0	-1'559	3'860
Fonds enfants & cancer	308	6	0	0	0	314
Fonds pour projets de prévention, accompagnement et suivi	1'222	556	0	0	-265	1'512
Fonds affectés	5'726	1'786	0	0	-1'824	5'686

Compte sur la variation des fonds affectés (conventions de prestations)	Etat 01.01.2024	Attribution	Attribution résultat financier	Transfert interne entre fonds	Utilisation	Etat 31.12.2024
Fonds affectés (conventions de prestations)	288	372	0	0	-43	618

Compte sur la variation des fonds distincts (fonds de fondation)	Etat 01.01.2024	Attribution	Attribution résultat financier	Variation des comptes de régularisation des fonds séparés¹⁾	Utilisation	Etat 31.12.2024
Fonds Robert Wenner Le produit sert à financer des prix de soutien aux jeunes chercheurs.	2'202	7	121	0	-80	2'250
Fonds Peter + Lydia Ettinger Le produit est affecté à la promotion de la recherche.	642	0	-73	0	0	569
Fonds Frieda Keller Le produit est affecté à la promotion de la recherche.	938	0	46	0	0	984
Fonds d'entraide de la LSC Capital et produit sont affectés aux cas de précarité Versement exclusivement aux ligues cantonales et régionales (apparentées).	954	51	0	14	-514	505
Fonds de projets de la Ligue contre le cancer Pour assurer une offre de base sur l'ensemble de la Suisse et générale. Versement exclusivement aux ligues cantonales et régionales (apparentées).	93	300	0	0	-30	364
Fonds distincts (fonds de fondation)	4'830	358	94	14	-624	4'672

1) Résultat des comptes du fonds de fondation qui n'a pas encore été versé à la Ligue suisse contre le cancer, respectivement avoir du Fonds envers la Ligue suisse contre le cancer.

Tableau sur la variation du capital d'organisation

(en KCHF = milliers de francs suisses)

Fonds issus de l'autofinancement	Etat 01.01.2025	Attribution	Transfer interne	Utilisation	Total variation	Etat 31.12.2025
Capital engagé accumulé	2'827	0	3'930	0	3'930	6'757
Réserves LPP	300	0	0	0	0	300
Réserves de fluctuation de valeur	6'183	1'410	0	0	1'410	7'593
Capital lié suite à une décision du comité / AD	6'484	1'410	0	0	1'410	7'893
Réserves libres	20'600	0	0	0	0	20'600
Résultat annuel 2024	3'930	0	-3'930	0	-3'930	0
Résultat annuel 2025	0	0	0	5'041	5'041	5'041
Capital libre	24'530	0	-3'930	5'041	1'111	25'641
Capital d'organisation	33'839	1'410	0	5'041	6'451	40'292

Fonds issus de l'autofinancement	Etat 01.01.2024	Attribution	Transfer interne	Utilisation	Total variation	Etat 31.12.2024
Capital engagé accumulé	2'527	0	300	0	300	2'827
Réserves LPP	300	0	0	0	0	300
Réserves de fluctuation de valeur	5'347	836	0	0	836	6'183
Capital lié suite à une décision du comité / AD	5'647	836	0	0	836	6'483
Réserves libres	20'600	0	0	0	0	20'600
Résultat annuel 2023	300	0	-300	0	-300	0
Résultat annuel 2024	0	0	0	3'930	3'930	3'930
Capital libre	20'900	0	-300	3'930	3'630	24'530
Capital d'organisation	29'073	836	0	3'930	4'766	33'840

Ligue suisse contre le cancer, société, Berne

Anexe au comptes annuels 2025

Boucllement selon les Swiss GAAP RPC et selon le Code des obligations

La présentation des comptes répond aux dispositions légales ainsi qu'aux recommandations relatives à la présentation des comptes des Swiss GAAP RPC (y compris la RPC 21). De plus, les comptes annuels répondent aux principes et aux normes de la fondation ZEWO.

Le présent boucllement des comptes selon les Swiss GAAP RPC constitue également le boucllement statutaire et selon le droit commercial (suppression du double reporting).

Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation

Ce boucllement a été élaboré en conformité avec les Swiss GAAP RPC, selon le principe de comptes annuels reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (True & Fair View). Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres recommandations des Swiss GAAP RPC peuvent le cas échéant se trouver en contradiction avec les dispositions du Code des obligations (p. ex. prise en compte des valeurs actuelles au lieu des valeurs d'acquisition, comptabilisations directes dans le capital de l'organisation, etc.). Dans ces situations, des méthodes d'inscription au bilan et de justification répondant aux deux systèmes réglementaires ont été choisies, de manière à ne pas créer de divergences avec l'une ou l'autre disposition. Les principes d'évaluation correspondent tant à ceux des Swiss GAAP RPC qu'à ceux du Code des obligations.

Le principe des coûts d'acquisition, resp. des coûts de production, s'applique aux comptes. Ce principe repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les plus importants principes d'établissement du bilan figurent ci-dessous. Sans autre indication, l'évaluation se fait aux valeurs marchandes à la date de clôture du bilan.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition après déduction des amortissements économiques nécessaires. Lors de legs, la valeur de la capitalisation est identique à la valeur vénale actuelle.

Durée d'amortissement:

- mobilier et installations : 8 ans
- machines de bureau et informatique : 5 ans
- véhicules (véhicules utilitaires): 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués et portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations incorporelles

En particulier les programmes informatiques, les licences et les droits d'utilisation. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition après déduction des amortissements économiquement nécessaires et sont amortis.

Durée d'amortissement: 3 ans

Immobilisations financières et fonds distincts (fonds de fondation)

Toutes les immobilisations financières et affectées sont portées au bilan à la valeur du cours du jour. Une réserve de fluctuation de valeur est constituée dans le capital de l'organisation, resp. dans le capital de fonds concerné, afin de couvrir le risque de fluctuation des cours. Le calcul s'effectue sur la base de la catégorie des titres et tient compte des taux de risque usuels. La réserve de fluctuation de valeur pour les immobilisations financières du compte d'exploitation est fixée à 15.3 % de la valeur marchande au 31.12.2025. Pour les legs, la valeur de la capitalisation est mise à égalité de la valeur marchande actuelle.

Fonds de projet

Le Fonds de projets sert à garantir une offre de prestations dans tout le pays. Le fonds est soumis à un règlement du fonds de projets. Le Fonds de projet apparaît dans le capital du fonds, car ce n'est pas la Ligue suisse contre le cancer, mais une commission (composée de représentants des ligues cantonales et de la Ligue suisse contre le cancer) qui décide de l'utilisation des fonds en tenant compte du règlement du Fonds de projet. Seules les ligues cantonales et régionales contre le cancer (apparentées) peuvent bénéficier d'un versement du Fonds de projet.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, après déduction des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Différences d'arrondis

Tous les montants indiqués dans le rapport annuel sont arrondis au millier de CHF. Par conséquent, dans certains cas, l'addition des montants arrondis peut diverger du total arrondi indiqué.

Apparentés

Sont considérés comme apparentés:

- Membres du comité et de la direction
- Recherche suisse contre le cancer
- la totalité des 18 ligues contre le cancer régionales et cantonales y compris la ligue du Lichtenstein.
- jusqu'en 2024 Oncosuisse (société simple jusqu'en 2024)
- Fondation de la Maison de la Ligue contre le cancer

Annexe au comptes annuels 2025

Explications relatives au bilan

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2025	2024
1 Créances résultant de livraisons et de prestations de services		
- envers des apparentés de la recherche suisse contre le cancer	153	202
- envers des apparentés des ligues cantonales et régionales	333	453
- envers des apparentés	9	9
- envers des tiers	369	214
Total	865	879
2 Autres créances à court terme		
- envers des tiers	777	342
Total	777	342
3 Stock		
Stocks de brochures et de marchandises	687	707
Total	687	707
4 Comptes de régularisation actifs		
Autres régularisations	857	163
Intérêts courus	48	44
Total	905	207

Anexe au comptes annuels 2025

Explications relatives au bilan

5	Immobilisations financières <i>(en kCHF = milliers de francs suisses)</i>	Etat 01.01.2025	Entrées	Sorties	Variations des cours	Etat 31.12.2025
Immobilisations financières - titres						
	Actions	18'609	14'630	-10'649	1'905	24'496
	Obligations	15'204	7'189	-7'000	-46	15'347
	Placements alternatifs	1'926	700	-850	829	2'606
	Fonds immobiliers	6'376	2'977	-2'561	378	7'170
	Marché monétaire	400	0	-400	0	0
	Total	42'515	25'496	-21'459	3'066	49'618
Capital des fonds distincts (fonds de fondation)						
	Fonds Wenner & Ettinger	2'819	2'147	-2'089	82	2'959
	Fonds Frieda Keller	984	698	-679	27	1'029
	Fonds d'entraide de la LSC pour soutenir les personnes touchées par le cancer	505	32	-320	0	217
	Fonds de projet de la ligue contre le cancer	364	0	-1	0	363
	Total	4'672	2'877	-3'089	108	4'569
	Total immobilisations financières	47'187	28'373	-24'548	3'175	54'187
5	Immobilisations financières <i>(en kCHF = milliers de francs suisses)</i>	Etat 01.01.2024	Entrées	Sorties	Variations des cours	Etat 31.12.2024
Immobilisations financières - titres						
	Actions	17'053	9'777	-9'488	1'266	18'609
	Obligations	12'623	8'271	-5'977	287	15'204
	Placements alternatifs	1'485	235	0	206	1'926
	Fonds immobiliers	4'692	4'335	-2'853	202	6'376
	Marché monétaire	-	400	-	-	400
	Total	35'853	23'019	-18'318	1'961	42'515
Capital des fonds ventilés (fonds de fondation)						
	Fonds Robert Wenner	2'202	6'788	-6'288	116	2'819
	Fonds Peter + Lydia Ettinger	643	271	-844	-69	0
	Fonds Frieda Keller	938	2'930	-2'889	4	984
	Fonds d'entraide de la LSC pour soutenir les personnes touchées par le cancer	954	116	-566	0	505
	Fonds de projet de la ligue contre le cancer	93	300	-30	0	364
	Total	4'830	10'405	-10'617	52	4'672
	Total immobilisations financières	40'683	33'424	-28'934	2'013	47'187

Le « Robert Wenner Fonds » ainsi que le « Peter + Lydia Ettinger Fonds » ont tous deux besoin de la même distribution pour pouvoir remplir leur objectif. C'est pourquoi les deux fonds ont été fusionnés pour une gestion de fortune plus efficace.

6	Immobilisations corporelles (en kCHF = milliers de francs suisses)	Etat 01.01.2025	Entrées	Sorties	Etat 31.12.2025
Valeur d'acquisition					
	Mobilier et équipement	1'220	2	0	1'222
	Machines de bureau & technologie de la communication et informatique				
		1'441	71	0	1'512
	Véhicules	202	0	0	202
	Total	2'863	73	0	2'936
Amortissements cumulés					
	Mobilier et équipement	1'213	2	0	1'215
	Machines de bureau & technologie de la communication et informatique				
		1'341	49	0	1'390
	Véhicules	202	0	0	202
	Total	2'756	51	0	2'807
	Total immobilisations corporelles valeur comptable net	107			129

6	Immobilisations corporelles (en kCHF = milliers de francs suisses)	Etat 01.01.2024	Entrées	Sorties	Etat 31.12.2024
Valeur d'acquisition					
	Mobilier et équipement	1'218	2	0	1'220
	Machines de bureau & technologie de la communication et informatique				
		1'366	75	0	1'441
	Véhicules	216	0	-14	202
	Total	2'800	77	-14	2'863
Amortissements cumulés					
	Mobilier et équipement	1'212	1	0	1'213
	Machines de bureau & technologie de la communication et informatique	1'300	41	0	1'341
	Véhicules	171	31	0	202
	Total	2'683	73	0	2'756
	Total immobilisations corporelles valeur comptable net	117			107

7	Immobilisations incorporelles (en kCHF = milliers de francs suisses)	Etat 01.01.2025	Entrées	Sorties	Etat 31.12.2025
Valeur d'acquisition					
	Logiciels spécifiques standards (Software)	2'378	70	-1	2'448
	Total	2'378	70	-1	2'448
Amortissements cumulés					
	Logiciels spécifiques standards (Software)	2'309	60	0	2'369
	Total	2'309	60	0	2'369
	Total immobilisations incorporelles valeur comptable net	69			79

7	Immobilisations incorporelles (en kCHF = milliers de francs suisses)	Etat 01.01.2024	Entrées	Sorties	Etat 31.12.2024
Valeur d'acquisition					
	Logiciels spécifiques standards (Software)	2'325	63	-10	2'378
	Total	2'325	63	-10	2'378
Amortissements cumulés					
	Logiciels spécifiques standards (Software)	2'201	109	0	2'309
	Total	2'201	109	0	2'309
	Total immobilisations incorporelles valeur comptable net	125			69

Ligue suisse contre le cancer, société, Berne

Annexe au comptes annuels 2025

Explications relatives au bilan

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2025	2024
8 Dettes résultants de livraisons et prestations		
- envers des apparentés des ligues cantonales et régionales	2	19
- envers des tiers	812	851
Total	814	870
9 Montants accordés à la promotion de la recherche (à court terme)	2'983	2'640
Cette position comprend les montants accordés mais pas encore versés pour les projets de recherche évalués positifs au 31.12. Échéance: 31.12.2026.		
10 Autres dettes à court terme		
- envers des organisations liées / ligues cantonales et régionales	2'066	2'047
- envers des assurances sociales et des institutions de prévoyance	141	0
- envers des tiers	148	346
Total	2'355	2'393
11 comptes de régularisation passifs		
Factures en attente	375	247
Limite temporelle apparentés ligues cantonales (Selon contrat OFAS pour allouer des subventions {LAI art. 74})	0	641
Limite temporelle tiers (Selon contrat OFAS pour allouer des subventions {LAI art. 74})	0	577
Avoir vacances et heures supp collaborateurs LSC	400	492
Recevoir des paiements anticipés 2026	508	410
Autre régularisation périodique	563	560
Total	1'845	2'926
12 Montants accordés à la promotion de la recherche (à long terme)	3'049	2'716
Cette position comprend les montants accordés mais pas encore versés pour les projets de recherche évalués positifs au 31.12. Échéance au 01.01.2027.		

Ligue suisse contre le cancer, société, Berne

Annexe au comptes annuels 2025

Explications relatives au compte d'exploitation

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2025	2024
13a Contributions du secteur public		
Contrat OFAS pour allouer des subventions (LAI art. 74.)	3'363	3'327
Contrat OFSP, accord cadre service de conseil stop-tabac	729	729
Total	4'092	4'055
13b Parts de contribution de tiers		
L'Office fédéral des assurances sociales verse des contributions pour des prestations de services selon l'art. 74 LAI. Le montant est versé à la LSC, puis distribué selon les conventions aux ligues cantonales resp. aux tiers.	-25	-25
	-25	-25
13c Montants versés à des apparentés		
Parts aux collectes des ligues cantonales et régionales	-5'818	-6'012
Parts des contributions du secteur public aux ligues cantonales et régionales L'Office fédéral des assurances sociales verse des contributions pour des prestations de services selon l'art. 74 LAI. Le montant est versé à la LSC, puis distribué selon les conventions aux ligues cantonales resp. aux tiers.	-2'964	-2'931
Montants versés à des ligues cantonales et régionales pour soutenir des projets	-12	-195
	-8'793	-9'138
14 Produits de livraisons et prestations de services à des tiers	784	687
Englobe le produit des marchandises, des cours et des prestations envers des tiers.	784	687
15 Autres recettes		
Contributions pour la programme Cancer Survivors Support Programm	234	466
	234	466
Parts des charges facturés à des organisations / personnes liées		
Il existe un contrat de prestation entre la Ligue suisse contre le cancer et la Recherche suisse contre le cancer dans lequel sont réglées toutes les prestations à fournir par la Ligue suisse (collecte de fonds, communication, compte, contrôle, gestion, coordination de la promotion de la recherche). Elles sont facturées au montant des coûts totaux sans majoration au titre des bénéfiques, par contre majorée de la taxe sur la valeur ajoutée.		
Il existe plusieurs conventions entre la Ligue suisse contre le cancer et d'autres apparentés, dans lesquelles sont réglés la rémunération pour des prestations dans le cadre de la collecte de fonds, de la gestion et des projets (p.ex. les cours) ainsi que pour l'acquisition de produits.		
Afin de pouvoir présenter l'investissement réalisé par la Ligue suisse contre le cancer, les positions facturées aux apparentés figurent en tant que diminution de l'investissement. C'est une manière transparente de présenter combien de moyens étaient investis pour les projets, la collecte de fonds et la gestion.		
- Part des charges de projets des apparentés de la Recherche suisse contre le cancer	392	316
- Part des charges de projets des apparentés des ligues cantonales contre le cancer	852	889
- Part des charges de projet des autres apparentés	15	46
16 Total des parts des charges de projet facturées à des organisations liées	1'258	1'252
- Part des charges pour la collecte de fonds de la recherche suisse contre le cancer	1'227	1'362
- Part des charges pour la collecte des apparentés des ligues cantonales contre le cancer	1'623	1'550
17 Total des parts des charges collecte de fonds facturées à des organisations liées	2'850	2'913
- Part des charges pour la gestion de la recherche suisse contre le cancer	204	217
- Part des charges pour la gestion des apparentés des ligues cantonales contre le cancer	534	608
- Part des charges administratives autres parties liées	51	66
18 Total des parts pour la gestion facturées à des organisations liées	789	891
	4'898	5'056
19 Charges d'exploitation		
Selon la méthode d'établissement de la structure des coûts des organisations à but non lucratif de la ZEWO, les charges d'exploitation sont réparties sur les charges de projet, de recherche de fonds et d'administration.		
La part relative des charges de projet par rapport aux charges d'exploitation totales passe de 83% en 2024 à 81% en 2025. En tant qu'organisation faitière, la Ligue suisse contre le cancer se situe ainsi nettement au-dessus de la limite minimale de 65% recommandée par la ZEWO et correspond à la médiane de 81% recommandée par la ZEWO.		
20 Résultat exceptionnel		
Charges de personnel et d'assurances sociales des exercices précédents	0	15
Participation aux excédents La Mobilière Assurance	0	82
Correction TVA Année précédente	0	9
Paiement rétroactif des allocations familiales de l'année précédente	0	-8
Vente de mobilier de bureau sans valeur résiduelle	0	0
Réduction des comptes de régularisation passifs des années précédentes	0	70
Paiement extraordinaire de la contribution AI sur la période 2020-2023	377	0
Résultat exceptionnel	377	167

Ligue suisse contre le cancer, société, Berne

	2025	2024
Collaborateurs		
Nombre de postes à temps plein (y compris 3 apprentis)	88.8	84.2
Autres transactions avec des parties liées		
en faveur de la Ligue suisse contre le cancer :		
Services facturés à la fondation Maison de la Ligue suisse contre le cancer (comptabilité, administration, direction de projets de construction et de rénovation, etc.)	37	50
Services facturés à Oncosuisse (comptabilité, administration) et loyer	n.a.	22
à la charge de la Ligue suisse contre le cancer :		
Charges refacturées par la fondation Maison de la Ligue suisse contre le cancer à la Ligue suisse contre le cancer pour la location & l'utilisation de l'infrastructure Effingerstrasse 40, Berne	350	350
Cotisation de membre Oncosuisse	n.a.	38
Honoraire de l'organ de révision		
Révision	25	24
Montant total des garanties engagées pour des dettes de tiers	aucun	aucun
Montant total des actifs engagés en garantie des propres dettes ainsi des actifs sous réserve de propriété.	aucun	aucun
Dettes à long terme provenant de contrat de location ou de leasing		
Contrats de location pour des photocopieuses et imprimantes avec échéance au 31.05.2027	71	42
Indemnités versées au comité et à la direction		
Les membres du comité touchent des indemnités forfaitaires pour leur activité au sein du comité. Celles-ci se sont élevées à kCHF 96 en 2025 (année précédente kCHF 77), dont kCHF 39 (année précédente kCHF 12) sont revenues au président.		
Les indemnités versées aux membres de la direction (nombre de postes équivalents plein temps 4.1 en 2025) se sont élevées à kCHF 773 (année précédente : kCHF 746), y compris les défraiements de KCHF 25 (année précédente : kCHF 25).		
Prévoyance pour le personnel		
Le personnel de la ligue suisse contre le cancer est assuré par la fondation collective de Winterthur-Columna pour la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'une affiliation avec contrat individuel. La fortune séparée est investie avec une stratégie de risque moyenne.		
Taux de couverture	114.03%	113.85%
	<i>(en kCHF)</i>	<i>(en kCHF)</i>
Dettes envers des organes de prévoyance	0	0
Charges de prévoyance dans les charges du personnel	1'037	1'030
Réserve de cotisation de l'employeur	0	0
Opérations hors bilan	aucun	aucun
Evénements postérieurs à la date du bilan		
Nous n'avons pas connaissance d'événements pouvant influencer les comptes annuels.		



Tél. +41 31 327 17 17
www.bdo.ch
bern@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

À l'Assemblée des délégués de la

Ligue suisse contre le cancer

Effingerstrasse 40
3001 Berne

Rapport sur l'Audit des Comptes Annuels 2025

(pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025)

le 13 février 2026

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée des délégués de la Ligue suisse contre le cancer, Berne

Rapport sur l'Audit des Comptes Annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Ligue suisse contre le cancer (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Comité relatives aux Comptes Annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts ainsi qu'aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:

<https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art 69b CC, en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 13 février 2026

BDO SA



Stephan Rohrbach

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



p.m. Ruby Albala

Annexes

Comptes annuels